

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Déléage, présidée par Monsieur le maire Raymond Morin et tenue le mardi 5 décembre 2017, à 19h, à la salle communautaire de l'Édifce Palma-Morin, située au 175, route 107 à Déléage.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Raymond Morin, maire
 Madame Louise Charlebois, conseillère siège no.1
 Monsieur Gilles Jolivette, conseiller siège no.2
 Monsieur Denis Brazeau, conseiller siège no.3
 Madame Michelle Briand, conseillère siège no.4
 Monsieur Michel Guy, conseiller siège no.5
 Monsieur Jean-Pierre Morin, conseiller siège no.6

EST AUSSI PRÉSENT : Monsieur Henri-Claude Gagnon, directeur général et
 secrétaire-trésorier en tant que secrétaire d'assemblée.

SONT AUSSI PRÉSENTS : Monsieur Michel Paul, chef pompier
 Monsieur David Carle, chef pompier adjoint
 Monsieur Hamed Chebbi, contremaitre travaux publics
 Monsieur Mikael Zayani, inspecteur municipal

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sous la présidence de Monsieur Raymond Morin, la séance est ouverte à 19h00.

RÉSOLUTION 2017-12-CMD9660

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Brazeau, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Déléage :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2017-12-CMD9661

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2017 plus de 72 heures avant la tenue de la présente séance ordinaire, le directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, Madame la conseillère Louise Charlebois, appuyée par Monsieur le conseiller Denis Brazeau, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Déléage :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2017.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION 2017-12-CMD9662

AVIS DE MOTION CONCERNANT L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE POUR LES CONTRATS DE MOINS DE 100 000\$

Avis de motion est par la présente donné par Monsieur le conseiller Michel Guy qu'un règlement de gestion contractuelle pour les contrats de moins de 100 000\$ sera déposé pour adoption à une séance ultérieure.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION 2017-12-CMD9663

ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS

CONSIDÉRANT QUE la liste des déboursés au 5 décembre 2017 totalise 64 162.89\$ et se détaille comme suit :

Comptes à payer :	5 355.94\$
Comptes payés :	11 315.46\$
Salaires :	47 491.49\$
Frais de déplacement et remboursement de dépenses, inclus dans les salaires	
- employés :	2 171.69\$
- élus :	53.91\$
Chèque annulé :	aucun

EN CONSÉQUENCE, Monsieur le conseiller Denis Brazeau, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Guy, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Délégation :

D'ADOPTER la liste des déboursés.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2017-12-CMD9664

SUBVENTIONS DEMANDÉES – ORGANISME SANS BUT LUCRATIF

CONSIDÉRANT QUE différents organismes sans but lucratif demandent à la municipalité une aide financière pour les aider à défrayer les coûts inhérents à leurs activités respectives;

EN CONSÉQUENCE, Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, appuyé par Madame la conseillère Louise Charlebois, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Délégation :

D'AUTORISER le versement les subventions suivantes:

- Réseau Petit Pas – prêt de la salle communautaire à titre gratuit
- Association de Sauvetage Haute-Gatineau 250.00\$
- Club Âge d'or Délégation – achat arbre de Noël 172.45\$

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Le directeur général procède au dépôt de la déclaration d'intérêts pécuniaires des élus, tel que requis par les articles 357 de la *Loi sur les élections et les référendums* soit :

Monsieur Raymond Morin, maire
Madame Louise Charlebois, conseillère siège no. 1
Monsieur Gilles Jolivette, conseiller siège no. 2
Monsieur Denis Brazeau, conseiller siège no. 3
Madame Michelle Briand, conseillère siège no. 4
Monsieur Michel Guy, conseiller siège no. 5
Monsieur Jean-Pierre Morin, conseiller siège no. 6

RÉSOLUTION 2017-12-CMD9665

ADOPTION DU CALENDRIER DE SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'adopter par résolution le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2018 en vertu de l'article 148 du Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE, Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Brazeau, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Délégé :

D'ADOPTER le calendrier des séances ordinaires du conseil, qui se tiendront tous les premiers mardi de chaque mois à 19h30, sauf pour le mois de janvier, tel que décrit au tableau suivant;

Mardi 9 janvier	Mardi 6 février	Mardi 6 mars
Mardi 3 avril	Mardi 1er mai	Mardi 5 juin
Mardi 3 juillet	Mardi 7 août	Mardi 4 septembre
Mardi 2 octobre	Mardi 6 novembre	Mardi 4 décembre

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2017-12-CMD9666

CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN AUX APPLICATIONS PG SOLUTIONS

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'entretien et de soutien aux applications de nos logiciels avec PG Solutions arrive à terme le 31 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE ces logiciels sont les outils de travail de nos employés pour l'administration, la facturation, la gestion de la paye, l'émission des permis, la gestion des boues septiques et les élections municipales;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de renouveler le contrat avec PG Solutions pour l'année 2018;

EN CONSÉQUENCE, Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Délégé :

DE RENOUVELER le contrat d'entretien et de soutien aux applications de nos logiciels avec PG Solutions et de prévoir un montant de 12 830\$ plus les taxes applicables au budget de 2018.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2017-12-CMD9667
ADHÉSION ANNUELLE À QUÉBEC MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE Québec municipal est un outil d'information municipale très utile et qui offre une gamme de services spécialisés;

EN CONSÉQUENCE, Monsieur le conseiller Denis Brazeau, appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Déléage :

D'ADHÉRER au service internet de Québec municipal et de payer la cotisation au montant total de 280\$ plus les taxes applicables pour l'année 2018 et de prévoir le montant nécessaire au budget 2018.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2017-12-CMD9668
PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 550-ADM-2018 CONCERNANT L'ADOPTION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NO 536-ADM-2016

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Déléage a adopté, par règlement, un tel code conforme aux exigences de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, et ce, lors de la séance ordinaire tenue le 4 octobre 2011, soit le règlement 497-ADM-2011;

CONSIDÉRANT QUE l'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* prévoit que la municipalité doit, avant le 1^{er} mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné par Monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 novembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Déléage :

DE PRÉSENTER le projet de règlement no 550-ADM-2018 concernant l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Déléage et abrogeant le règlement no 536-ADM-2016.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2017-12-CMD9669

PERCEPTION DES COMPTES EN SOUFFRANCE

CONSIDÉRANT QUE des comptes de taxes municipales et autres montants dus pour l'année 2017 demeurent impayés malgré les états de compte et l'avis envoyé aux propriétaires;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire éviter le délai de prescription de certaines taxes et autres montants dus;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité mandate la firme Lapointe Beaulieu avocats pour la perception des comptes depuis plusieurs années et que leur prestation de service est excellente;

CONSIDÉRANT QUE les frais de perception des comptes en souffrance sont avantageux;

EN CONSÉQUENCE, Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Déléage :

DE MANDATER la firme Lapointe, Beaulieu, avocats pour la perception des taxes municipales et autres montants en souffrance pour l'année 2017.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU RAPPORT D'ÉVÈNEMENT – ÉLECTION MUNICIPALE DU 5 NOVEMBRE 2017

Tel que requis par la *Loi sur les élections et les référendums municipaux*, le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil le rapport d'évènement de l'élection municipale du 5 novembre 2017.

RÉSOLUTION 2017-12-CMD9670

CESSATION DE LA DÉMARCHE DE POURVOI EN CONTRÔLE JUDICIAIRE

CONSIDÉRANT QUE le dossier litigieux entre la Ferme Déléage Inc., la Municipalité de Déléage et la succession Gisèle Langevin dans le dossier de la Cour du Québec, division des petites créances, portant le numéro 565-32-000046-156;

CONSIDÉRANT QUE en date du 28 mars 2017, la municipalité recevait un jugement rendu par l'Honorable juge Serge Laurin dans ce dossier, daté du 21 mars 2017, accueillant partiellement la demande et condamnant la municipalité à payer à Ferme Déléage Inc. la somme de 7293.91\$ avec taux légal et indemnité additionnelle depuis le 6 août 2015, en plus des frais de justice de 250 \$;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil désirent réduire les honoraires d’avocats dans l’ensemble des dossiers soumis à la Cour du Québec, division des petites créances;

EN CONSÉQUENCE, Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Déléage :

DE CESSER l’accompagnement du directeur général par la Firme Deveau avocats dans les 4 causes pendantes à la Cour du Québec, division des petites créances :

No 565-32-000037-163

No 565-32-000036-165

No 565-32-000004-171

No 565-32-700003-176

Madame la conseillère Michelle Briand

Contre

Cette proposition est adoptée à la majorité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2017-12-CMD9672

ANNULATION DE LA RÉSOLUTION MANDATANT DEVEAU AVOCATS POUR LA RÉVISION DU RÈGLEMENT SUR LES CARRIÈRES SABLIERES

CONSIDÉRANT QUE le règlement no 477-URB-2009 constituant un fonds local réservé à la réfection et à l’entretien de certaines voies publiques nécessite une révision;

CONSIDÉRANT QUE le conseil précédent par sa résolution 2017-10-CMD9633 recommandait que cette révision soit effectuée par des spécialistes en la matière;

CONSIDÉRANT QUE Me marc Tremblay de la Firme Deveau avocats avait été mandaté par réaliser la révision;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil nouvellement élus sont d’avis que les coûts sont très élevés reliés à cette révision;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil nouvellement élus désirent réduire les honoraires d’avocats dans les dossiers demandant leurs champs d’expertise;

EN CONSÉQUENCE, Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Déléage :

D’ANNULER la résolution mandatant Me Marc Tremblay de la Firme Deveau avocats afin de procéder à la révision du règlement no 477-URB-2009 constituant un Fonds local réservé à la réfection et à l’entretien de certaines voies publiques.

Madame la conseillère Michelle Briand

contre

Monsieur le conseiller Denis Brazeau

contre

Cette proposition est adoptée à la majorité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2017-12-CMD9673

CESSATION DES DÉMARCHES AVEC LAPOINTE BEAULIEU DANS LE DOSSIER DE DONALD GRONDIN

- CONSIDÉRANT QUE** dans sa résolution no 2015-11-CMD9090, du 3 novembre 2015, le conseil municipal mandate l'inspectrice municipale à agir dans les dossiers de nuisances dont fait l'objet le matricule 4938-30-3787;
- CONSIDÉRANT QU'** en sus de déroger au règlement sur les nuisances, ce citoyen déroge au règlement sur le zonage;
- CONSIDÉRANT QUE** l'inspectrice a épuisé tous les recours possibles à l'interne;
- CONSIDÉRANT QUE** le dossier en cause a été adressé à nos conseillers juridiques Lapointe Beaulieu afin de prendre les mesures nécessaires afin de faire respecter la réglementation municipale;
- CONSIDÉRANT QUE** dans sa résolution no 2016-11-CMD9363, le conseil municipal mandait Lapointe Beaulieu avocats afin de faire parvenir une mise en demeure au citoyen et qu'à défaut de se conformer à la mise en demeure, d'obtenir les ordonnances appropriées de la Cour Supérieure en vertu des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et de la *Loi sur les compétences municipales* et ainsi assurer le respect de la réglementation;
- CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil nouvellement élu sont d'avis que ces démarches sont longues, ardues et coûteuses;
- CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil désirent réduire les honoraires d'avocats reliés à l'ensemble des causes soumises à la Cour;
- EN CONSÉQUENCE,** Monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Guy, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Délégation :
- DE CESSER** toutes les démarches avec la Firme Lapointe Beaulieu dans le dossier no 565-17-000003-174 de la Cour Supérieure.
- ET DE DÉPOSER EN CONSÉQUENCE** un acte de désistement dans le dossier de la Cour Supérieure portant le numéro 565-17-000003-174.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2017-12-CMD9674

CESSATION DES DÉMARCHES AVEC LAPOINTE BEAULIEU DANS LE DOSSIER DE L'ENCAN ATOMIC

- CONSIDÉRANT QUE** dans sa résolution no 2015-11-CMD9090, du 3 novembre 2015, le conseil municipal mandate l'inspectrice municipale à agir dans les dossiers de nuisances dont fait l'objet le matricule 4638-85-6256;
- CONSIDÉRANT QU'** en sus de déroger au règlement sur les nuisances, ce citoyen déroge au règlement sur le zonage;
- CONSIDÉRANT QUE** l'inspectrice a épuisé tous les recours possibles à l'interne;

- CONSIDÉRANT QUE** le dossier en cause a été adressé à nos conseillers juridiques Lapointe Beaulieu afin de prendre les mesures nécessaires par sa résolution no 2014-10-CMD8768 afin de faire respecter sa réglementation municipale;
- CONSIDÉRANT QUE** dans sa résolution no 2016-11-CMD9361, le conseil municipal mandatait Lapointe Beaulieu avocats afin d'obtenir les ordonnances appropriées de la Cour Supérieure en vertu des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et de la *Loi sur les compétences municipales* et ainsi assurer le respect de la réglementation;
- CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil nouvellement élu sont d'avis que ces démarches sont longues, ardues et coûteuses;
- CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil désirent réduire les honoraires d'avocats reliés à l'ensemble des causes soumises à la Cour;
- EN CONSÉQUENCE,** Monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Guy, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Déléage :
- DE CESSER** toutes les démarches avec la Firme Lapointe Beaulieu dans le dossier no 565-17-000004-172 de la Cour Supérieure.
- ET DE DÉPOSER EN CONSÉQUENCE** un acte de désistement dans le dossier de la Cour Supérieure portant le numéro 565-17-000004-172.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2017-12-CMD9675

RÉSOLU QUE LE CONSEIL AUTORISE LES ÉLUS MUNICIPAUX À SE RENDRE EN TOUT TEMPS SUR LES LIEUX POUR DISCUTER DES PLAINTES ET TRAVAUX

- CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil élu le 5 novembre 2017 désirent se doter de pouvoir durant leur mandat;
- EN CONSÉQUENCE,** Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Déléage :
- D'AUTORISER** les élus, soient conseillères et conseillers et maire en tout temps, le pouvoir aller sur les lieux de la municipalité pour constater des travaux ou des plaintes des contribuables ou discuté avec les employés et donnez opinion si nécessaire, cela améliorera la communication entre tout le monde.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

RÉSOLUTION 2017-12-CMD9676

ACCEPTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017 – PLAN DE MISE EN ŒUVRE ANNÉE 6

- CONSIDÉRANT QU'** en référence à l'article 35 de la loi sur la sécurité incendie, la municipalité de Délage doit produire annuellement un rapport d'activité en lien avec le plan de mise en œuvre inscrit dans le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC Vallée-de-la-Gatineau;
- CONSIDÉRANT QUE** le Chef du service de sécurité incendie, Monsieur Michel Paul, a déposé le rapport annuel d'activités pour l'année 2017 (6^e année) pour adoption par le conseil;
- EN CONSÉQUENCE,** Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Brazeau, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Délage :
- QUE** ce Conseil a pris connaissance du rapport annuel du plan local de mise en œuvre (6^e année) du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la municipalité de Délage pour l'année 2017 et l'adopte tel que déposé;
- QU'** une copie de la présente résolution accompagnée du rapport annuel soit acheminée au Coordonnateur-préventionniste de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, monsieur Louis Gauthier, qui le transmettra au Ministère de la Sécurité publique.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

TRANSPORT ET VOIRIE

RÉSOLUTION 2017-12-CMD9677

DEMANDE POUR L'INSTALLATION D'UN FEU CLIGNOTANT À L'INTERSECTION DE LA ROUTE 107 ET DU CHEMIN DE LA FERME-JOSEPH

- CONSIDÉRANT QUE** plusieurs utilisateurs de la Route 107 et du chemin de la Ferme-Joseph demandent l'intervention de la municipalité afin de rendre cette intersection plus sécuritaire;
- CONSIDÉRANT QUE** la visibilité à cette intersection est limitée en soirée à cause du positionnement d'un lampadaire;
- CONSIDÉRANT QUE** le débit de circulation de la Route 107 augmente le risque de collision à cette intersection pour les utilisateurs sortant du chemin de la Ferme-Joseph;
- CONSIDÉRANT QUE** la visibilité réduite à cette intersection fait qu'il est difficile de voir le positionnement exact de l'entrée du chemin de la Ferme-Joseph;
- EN CONSÉQUENCE,** Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Délage :

DE DEMANDER au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports (MTMDET) de faire l'installation d'un feu clignotant à l'intersection de la Route 107 et du chemin de la Ferme-Joseph afin de rendre cette intersection plus sécuritaire pour les utilisateurs.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2017-12-CMD9678

RÉSOLU QUE LA MUNICIPALITÉ RESPECTE LES ENTENTES ANTÉRIEURES POUR LE DÉBLAIEMENT DES CHEMINS EDMOND GAGNON ET JAMES GAGNON

CONSIDÉRANT QUE par la résolution no 2015-11-CMD9085, la municipalité avait résolu de cesser l'entretien de certains chemins privés, dont le chemin Edmond Gagnon et le chemin James Gagnon;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil actuel désirent que les ententes antérieures soient respectées;

EN CONSÉQUENCE, Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Guy, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Délégation :

DE RESPECTER les ententes antérieures pour le déblaiement des chemins Edmond Gagnon et James Gagnon.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

RÉSOLUTION 2017-12-CMD9679

ADHÉSION 2018 AU REGROUPEMENT POUR LA PROTECTION DE L'EAU VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE le Regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau est un organisme de concertation régionale des municipalités et associations de lacs/rivières de la MRC Vallée-de-la-Gatineau ainsi que des organismes environnementaux;

CONSIDÉRANT QUE la mise en commun des efforts de protection des eaux ainsi que le partage d'information en matière d'environnement sont d'intérêt public;

CONSIDÉRANT QUE le regroupement est au service des associations de lacs/rivières et des bassins versants et qu'il entend collaborer pleinement comme partenaire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est membre du regroupement depuis 2014 et considère que le travail du regroupement est une priorité dans la Vallée-de-la-Gatineau considérant l'importance des lacs et des rivières sur le territoire;

EN CONSÉQUENCE, Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Brazeau, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Délégation :

DE RENOUVELER l'adhésion au Regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau pour l'année 2018 et de prévoir un montant au budget 2018 pour payer cette adhésion annuelle.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2017-12-CMD9680

RÉPARATION D'UNE POMPE DE LA STATION DE POMPAGE

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de s'assurer du bon fonctionnement de la station de pompage en tout temps;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède une 3^e pompe qu'il est possible de réparer afin de servir de remplacement à une pompe qui pourrait tomber en panne;

CONSIDÉRANT QUE la réparation de la pompe est moins dispendieuse que l'achat d'une pompe neuve;

EN CONSÉQUENCE, Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Délégé :

DE MANDATER l'entreprise Flygt pour la réparation cette 3^e pompe afin d'avoir une pompe de remplacement en réserve pour assurer le fonctionnement optimal de la station de pompage.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

RÉSOLUTION 2017-12-CMD9681

FORMATION D'UN COMITÉ QUALITÉ DE VIE DES CITOYENS

CONSIDÉRANT QUE le conseil est concerné par l'importance de se doter d'un milieu de vie de qualité où les familles et les aînés pourront s'épanouir;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité par sa résolution no 2016-09-CMD9323 a entrepris une démarche afin de se doter d'une Politique familiale et amie des aînés en collaboration avec la MRC Vallée-de-la-Gatineau et d'autres municipalités de la MRC ayant les mêmes préoccupations;

CONSIDÉRANT QUE dans cette optique le conseil désire mettre sur pied un comité ayant pour responsabilité la qualité de vie des citoyens habitant son territoire;

EN CONSÉQUENCE, Monsieur le conseiller Denis Brazeau, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Guy, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Délégé :

DE FORMER un comité sur la qualité de vie des citoyens composés des conseillères Mme Michelle Briand et Mme Louise Charlebois et du conseiller M. Gilles Jolivette;

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

RÉSOLUTION 2017-12-CMD9682

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE MATRICULE 4638-34-2014

CONSIDÉRANT QU' une demande de dérogation mineure pour le matricule 4638-34-2014 a été dûment remplie, les frais reliés acquittés et déposés au bureau municipal par M. Gilles Langevin;

CONSIDÉRANT QUE la demande concerne l'augmentation de la longueur d'un ponceau de 12 à 29 mètres devant la propriété;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été présentée et expliquée au comité consultatif d'urbanisme (CCU) par M. Langevin;

CONSIDÉRANT QUE la demande concerne un bâtiment à usage commercial;

CONSIDÉRANT QUE les fossés n'étaient trop profonds avant que les travaux d'aménagement de la rue aient lieu;

CONSIDÉRANT QUE M. Langevin s'est engagé à assumer les coûts de tous dommages qui peuvent survenir sur la rue Réjean suite à cette dérogation;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable des membres du CCU;

EN CONSÉQUENCE, Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Délégation :

D'AUTORISER la dérogation mineure qui aura pour effet de permettre l'augmentation du ponceau de 12 à 29 mètres sur le terrain du matricule 4638-34-2014.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2017-12-CMD9683

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE MATRICULE 4738-75-8124

CONSIDÉRANT QU' une demande de dérogation mineure pour le matricule 4738-75-8124 a été dûment remplie, les frais reliés acquittés et déposés au bureau municipal par M. Sébastien Dutil;

CONSIDÉRANT QUE la demande concerne l'augmentation de la hauteur du garage à 20 pieds;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été présentée et expliquée au comité consultatif d'urbanisme (CCU) par M. Sébastien Dutil;

CONSIDÉRANT QUE le terrain pour lequel la dérogation mineure est demandée est situé sur la Route 107;

CONSIDÉRANT QUE le requérant possède de la machinerie lourde;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment ne porte pas préjudice aux voisins;

CONSIDÉRANT QUE le comité encourage les entrepreneurs à s'installer à Déléage;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable des membres du CCU;

EN CONSÉQUENCE, Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, appuyée par Monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Déléage :

D'AUTORISER la dérogation mineure qui aura pour effet de permettre l'augmentation de la hauteur du garage à 20 pieds.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2017-12-CMD9684

NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CORPORATION DU PARC RÉGIONAL DU LAC 31 MILLES

CONSIDÉRANT QUE la Corporation du Parc régional du Lac 31 Milles demande la nomination de quatre représentants afin qu'il y ait toujours quelqu'un de disponible pour assister aux rencontres du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT QUE trois personnes sont présentement nommées pour représenter la municipalité à la Corporation du Parc régional du Lac 31 Milles;

CONSIDÉRANT QUE Mme Michelle Briand a manifesté son intérêt à devenir substitut pour remplacer un représentant au besoin au conseil d'administration de la Corporation;

EN CONSÉQUENCE, Monsieur le conseiller Denis Brazeau, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Guy, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Déléage :

DE NOMMER Madame la conseillère Michelle Briand, substitut au conseil d'administration de la Corporation du Parc régional du Lac 31 Milles.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

RÉSOLUTION 2017-12-CMD9685

CLUB DE SKI ET DE PLANCHE VG – CONTRIBUTION DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE le Club de ski et planche de la Vallée-de-la-Gatineau présente une demande de contribution pour le transport des enfants vers le centre de ski du Mont Ste-Marie chaque année;

- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité estime important de participer à réduire les coûts engendrés par la pratique du ski et de la planche pour les parents des jeunes de la municipalité;
- CONSIDÉRANT QU'** il est important d'inciter nos jeunes à faire du sport et de profiter des installations que nous avons dans notre région;
- EN CONSÉQUENCE,** Monsieur le conseiller Denis Brazeau, appuyé par Madame la conseillère Louise Charlebois, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Délégé :
- DE CONTRIBUER** financièrement au programme du Club de ski et planche de la Vallée-de-la-Gatineau pour un montant de 70\$ par inscription, soit la moitié du coût du transport.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Henri-Claude Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier assure le suivi de la période de questions de la séance ordinaire du 14 novembre 2018.

Monsieur le maire invite les personnes présentes à la période de questions.

RÉSOLUTION 2017-12-CMD9686 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Brazeau de lever la présente séance ordinaire à 19h40.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Henri-Claude Gagnon, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Henri-Claude Gagnon

Pour les résolutions : 2017-12-CMD9663, 9664, 9666, 9667, 9669, 9678, 9679, 9680, 9685.

Je, Raymond Morin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Raymond Morin
Maire

Henri-Claude Gagnon
Directeur général et secrétaire-trésorier